



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 045-214502726-20251215-2025_77-DE

S²LO

SAINT CYR EN VAL

RAPPORT D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE 2026

Table des matières

I. Le contexte national	2
1) Les données macroéconomiques	2
a) Contexte national	2
b) Les finances locales en 2025	3
2) Les perspectives de la loi de finances pour 2026	3
II. La situation financière de la commune	4
1) Les dépenses de fonctionnement	4
a) Les dépenses réelles de fonctionnement	4
b) Focus sur les dépenses de personnel	5
c) Focus sur les fluides	7
2) Les recettes de fonctionnement	8
3) L'évolution de l'épargne	10
a) L'épargne annuelle	10
b) L'épargne globale	11
4) L'état de la dette	11
5) La trésorerie	12
6) L'investissement	12
a) Les travaux réalisés et en cours	12
b) Les subventions d'équipement versées	13
c) Les subventions obtenues	13
III. Les orientations budgétaires pour 2026	13
1) Les grands équilibres de fonctionnement	14
a) Les recettes de fonctionnement	14
b) Les dépenses de fonctionnement	14
c) L'évolution de l'épargne	15
2) Les principales orientations en termes d'investissement	15

L'article L.2312-1 du code général des collectivités (CGCT), prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans les deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport d'orientation budgétaire est structuré pour permettre une lecture rapide et une compréhension claire des enjeux, il procède tout d'abord à un rappel du contexte économique au moment de l'élaboration de ce document, puis sera complété par la présentation de la situation financière de la commune et des premiers éléments du projet de budget 2026.

I. Le contexte national

L'élaboration du budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte macroéconomique et financier toujours incertain à l'échelle nationale, où la reprise économique demeure fragile.

1) Les données macroéconomiques

Les données macroéconomiques présentées (PIB, inflation, dette publique) sont issues des dernières projections de la Banque de France et de l'INSEE. Compte tenu de l'instabilité politique et économique, plusieurs scénarios alternatifs sont envisagés.

a) Contexte national

En France, la situation économique reste précaire. D'après les dernières estimations, la croissance du PIB devrait atteindre seulement +0,9 % en 2025. En 2026, une légère amélioration est prévue, avec une progression estimée entre +1,0 % et +1,3 % selon la Banque de France. L'incertitude politique continuerait toutefois d'entraver la reprise, touchant surtout la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. L'inflation française, qui reste la plus basse de la zone euro hors Chypre, est attendue à 2,3 % en 2024, puis à moins de 1 % en 2025 avant de remonter à environ 1,7 % en 2026. Cette inflation modérée s'explique par la baisse des prix de l'énergie (pétrole et gaz) et la modération salariale dans un contexte de ralentissement de l'emploi et d'une croissance légèrement inférieure au potentiel.

Cette faible dynamique de croissance couplée à un inflation maîtrisée signifient que le contexte national reste contraint pour les collectivités : les recettes supplémentaires risquent d'être limitées, et les marges de manœuvre financière en resteront réduites.

La dette publique devrait atteindre 116 % du PIB en fin d'année et dépasser les 3 300 milliards d'euros. Le gouvernement s'engage à ramener le déficit public à 4,7 % du PIB en 2026, contre 5,4 % en 2025. Cet objectif s'accompagne d'un effort massif d'économies, évalué à près de 40 milliards d'euros pour 2026.

Dans ce contexte, il est attendu des collectivités territoriales qu'elles participent activement à cet objectif commun. Le cadre financier national impose une rigueur particulière : la progression des ressources d'intervention et de péréquation demeure incertaine et certainement pas à la hausse, ce qui nécessite d'anticiper et d'engager des mesures de rationalisation des dépenses.

Par ailleurs, l'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024. La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement. En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé

b) Les finances locales en 2025

L'année 2025 s'est ouverte dans un contexte particulier : dernière année de mandat municipal, tensions persistantes sur les finances publiques, rigidité des dépenses courantes et prudence fiscale généralisée. Si une nette dégradation des finances locales était redoutée, la situation apparaît finalement moins défavorable qu'attendu.

La pression inflationniste se résorbe progressivement : les collectivités ne subissent plus les hausses de coûts observées jusqu'en 2024. Le bloc communal bénéficie du ralentissement des prix, ce qui est favorable à son autofinancement.

Après plusieurs années de forte croissance, les dépenses de fonctionnement ralentiraient nettement : +2,5 % en 2025 contre +3,7 % en 2024. Cette évolution est principalement liée à la baisse des charges à caractère général, dont la dynamique s'essouffle après la crise inflationniste. Les frais de personnel continuent toutefois d'augmenter, notamment en raison de la hausse des cotisations de retraite.

Les recettes de fonctionnement progresseraient de 2,2 % mais sont essentiellement portées par le rebond des DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux). Plusieurs mesures envisagées pour le budget 2026 freinent cette croissance : gel du produit de TVA, revalorisation limitée des bases, faible utilisation du levier fiscal et le prélèvement DILICO.

L'épargne brute du bloc communal reste à un niveau comparable à 2023 et 2024 et les dépenses d'investissement restent soutenues, en raison de la dynamique du cycle électoral.

Malgré une année 2025 plus équilibrée qu'attendu, plusieurs chantiers structurants s'imposent désormais et vont impacter la prochaine mandature :

- Réforme de la fiscalité locale et de la péréquation,
- Financement de la transition écologique,
- Rétablissement des comptes publics,
- Réexamen des politiques locales.

2) Les perspectives de la loi de finances pour 2026

Les collectivités locales seront impliquées dans les démarches visant à maîtriser le déficit public. L'objectif fixé consiste à ramener le déficit en dessous de 3 % du PIB d'ici 2027. Toutefois, la conjoncture économique demeure complexe et instable, ce qui limite la capacité des décideurs locaux à anticiper et planifier avec assurance. Cette situation intervient alors que le secteur public territorial assume la majeure partie de l'investissement public en France.

En parallèle aux efforts demandés, le gouvernement s'engage à réduire le poids des normes afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Concrètement, l'effort fiscal des collectivités s'élèverait à au moins 4,6 milliards d'euros selon le gouvernement et 6,6 milliards d'euros selon les représentants des collectivités. L'instabilité gouvernementale ne permet pas toutefois de se projeter avec certitude quant aux dispositifs susceptibles d'être retenus en loi de finances. Toutefois, il est évoqué la reconduction du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel) avec des modalités de répartition modifiées et un remboursement conditionné, la réduction de la compensation par l'État de l'abattement de 25 % applicable aux valeurs locatives des locaux industriels, la modification du FCTVA avec sa suppression sur la section de fonctionnement, le gel de la part dynamique de la TVA compensant la suppression de la taxe d'habitation et de la cotisation sur la valeur ajouté des entreprises, le gel de la dotation générale de fonctionnement, la réduction des subventions d'investissement dont le fonds vert.

L'impact financier du PLF 2026 pour la commune de Saint-Cyr-En-Val (au moins 250K€) est une estimation basée sur les informations disponibles à ce jour. Cette estimation pourra évoluer en fonction des dispositifs définitifs votés et des éventuelles compensations ou aides accordées aux collectivités. Une veille active est assurée pour anticiper tout changement.

En sus, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 instaure la hausse du taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Le décret du 30 janvier 2025 officialise cette hausse de 12 points des cotisations employeurs à la CNRACL étalée sur 4 ans :

Année	Taux	Surcoût annuel évalué	Surcoût cumulé
2024	31,65 %		
2025	34,65 %	30 026,33 €	30 026,33 €
2026	37,65 %	40 001,66 €	70 027,99 €
2027	40,65 %	40 801,69 €	110 829,68 €
2028	43,65 %	41 617,73 €	152 447,31 €

II. La situation financière de la commune

La projection qui suit tient compte des éléments connus à la date de rédaction du présent rapport (fin novembre 2025). Les données présentées représentent un niveau prévisionnel de réalisation pour 2025 et sont à analyser avec précaution et seront définitivement arrêtées lors de l'élaboration du compte financier unique.

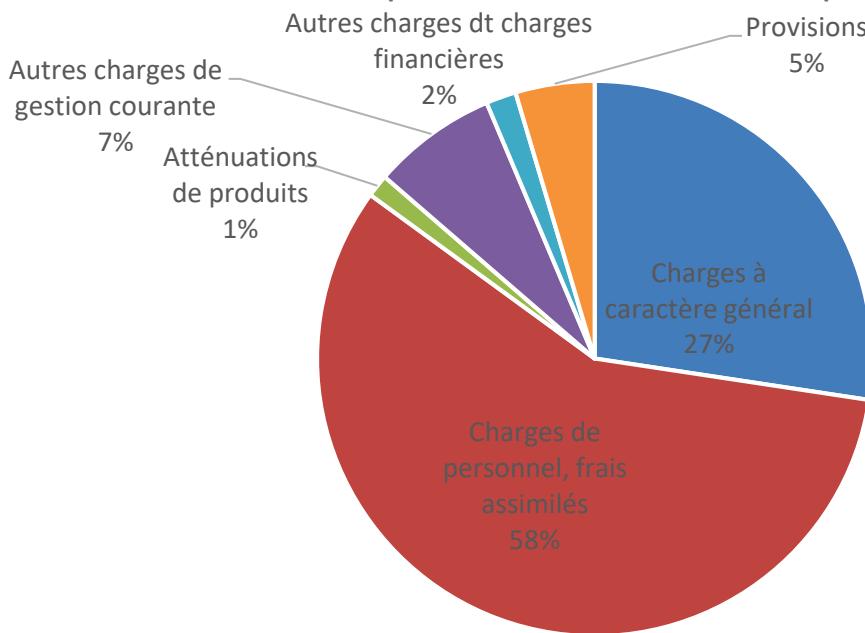
1) Les dépenses de fonctionnement

a) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement, pour 2025, atteindraient 5,447M€ et seraient en hausse de 6% par rapport à l'exercice 2024. Cette hausse est essentiellement due à un provisionnement pour risques sinon les dépenses de gestion n'augmenteraient que de 1,6 %.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Charges à caractère général	1 232	1 340	1 474	1 632	1 401	1 500
Charges de personnel, frais assimilés	2 570	2 746	3 198	3 267	3 224	3 157
<i>Dont MADS RH</i>	125	122	130	129	135	120
Atténuations de produits	45	43	41	38	33	72
Autres charges de gestion courante	307	382	440	414	386	399
Total dépenses de gestion	4 153	4 512	5 152	5 351	5 044	5 128
Charges financières	111	104	101	104	105	96
Charges exceptionnelles	2	2	6	0	6	1
Dotations provisions semi-budgétaires	-	-	3	1	0	252
Total dépenses réelles de fct	4 266	4 618	5 263	5 457	5 156	5 477

Structure des dépenses réelles de fonctionnement - prévision 2025



b) Focus sur les dépenses de personnel

Outre la rémunération et les charges, ce chapitre intègre également la médecine du travail et l'assurance du personnel.

Les dépenses de personnel sont en baisse de 2% en raison d'une meilleure allocation des ressources humaines pour répondre aux besoins de la collectivité. On constate par ailleurs une baisse engagée des dépenses depuis la forte hausse due pour l'essentiel aux augmentations du point d'indice et du SMIC en 2023 et ce, malgré les surcoûts liés aux fortes augmentations des assurances de 12 points (+30K€ en 2025, +70K€ cumulés en 2026), aux modifications statutaires imposées par la loi et au glissement vieillesse technicité (entre +1,5 et +2% par an) qui ont un impact fort sur ce budget. Le transfert de la compétence voirie à la métropole entraîne la mise à disposition partielle de nos agents pour l'entretien des espaces verts. En 2025, cette mise à disposition devrait représenter environ 120K€ de recettes.

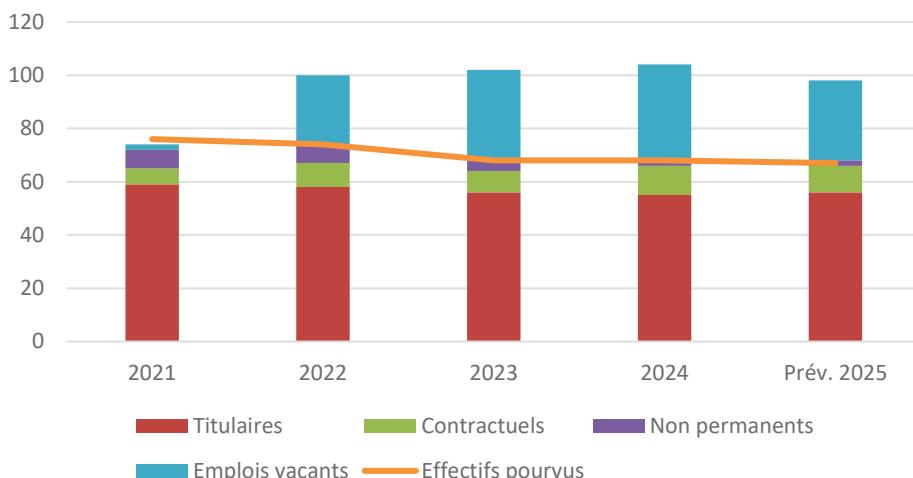
Une fois retranchée les MADS RH remboursées par Orléans Métropole, les dépenses de personnel représenteraient 55 % des dépenses réelles de fonctionnement (58 % des dépenses réelles hors provisions).

Rigidité des dépenses de personnel		Code	Nom	Rigidité des dépenses de personnel 2023
Orléans Métropole	62,4%	45169	Ingré	71,6%
Loiret	57,2%	45147	Fleury-les-Aubrais	71,2%
		45075	La Chapelle-Saint-Mesmin	67,7%
		45302	Saran	66,9%
		45194	Mardié	66,4%
		45308	Semoy	65,3%
		45285	Saint-Jean-de-la-Ruelle	65%
		45298	Saint-Pryvé-Saint-Mesmin	64,7%
		45089	Chécy	64,5%
		45284	Saint-Jean-de-Braye	64,2%
		45232	Olivet	63,9%
		45034	Boigny-sur-Bionne	62,7%
		45274	Saint-Denis-en-Val	61,7%
		45272	Saint-Cyr-en-Val	59,9%
		45197	Marigny-les-Usages	58,7%
		45286	Saint-Jean-le-Blanc	58,6%
		45235	Ormes	58,6%
		45234	Orléans	58,1%
		45282	Saint-Hilaire-Saint-Mesmin	53,8%
		45072	Chanteau	50,7%

Structure et évolution des effectifs

Année (au 31/12)	Effectifs budgétaires	Titulaires	Contractuels	Non permanents	Emplois vacants	Effectifs pourvus
2020	77				4	73
2021	78	59	6	7	2	76
2022	100	58	9	7	26	74
2023	102	56	8	4	34	68
2024	104	55	11	2	36	68
Prév. 2025	98	56	10	2	30	67

Evolution des effectifs



Composition des effectifs au 31/12/2024

La filière la plus représentée est la filière technique : 43 % de l'effectif total.

66,7 % des agents sont des femmes.

73 % des agents appartiennent à la catégorie hiérarchique C,

16 % à la catégorie B,

11 % à la catégorie A.

9 postes permanents pourvus sont à temps non complet (dont 7 dans la filière animation).

L'âge moyen des agents permanents est de 44,6 ans.

- 41 % des agents ont plus de 50 ans,
- 43 % des agents ont entre 30 et 49 ans,
- 16 % des agents ont moins de 30 ans.

La répartition des effectifs par catégories est conforme aux chiffres publiés par le gouvernement sur les statistiques de l'emploi dans la fonction publique qui indiquent 12,5% pour la catégorie A, 14,6 pour la catégorie B et 72,8% pour la catégorie C.

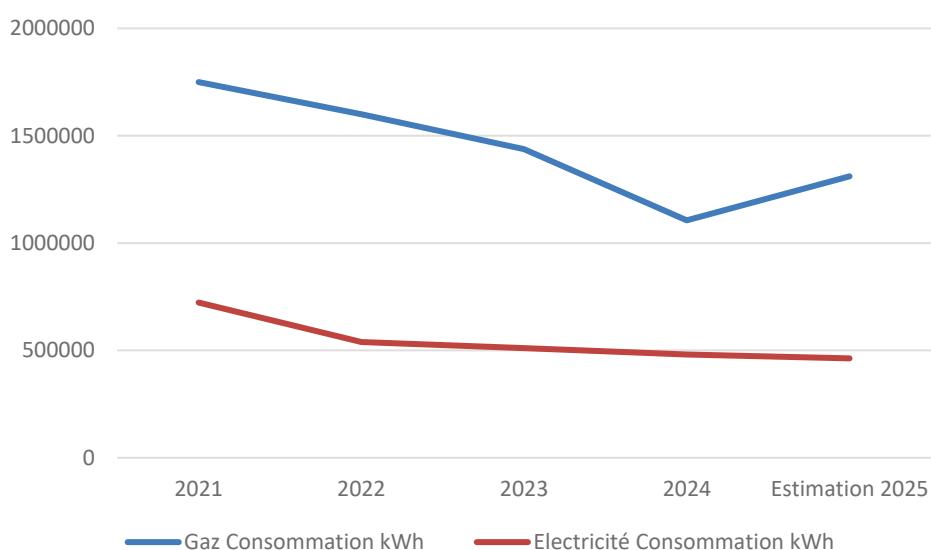
c) Focus sur les fluides

Le coût de l'énergie a fluctué de manière significative ces dernières années, en raison de la volatilité des marchés et de l'absence de bouclier tarifaire pour les collectivités territoriales. Toutefois, l'analyse des données de consommation met en évidence une tendance générale à la baisse, grâce aux

investissements réalisés pour améliorer la performance énergétique des bâtiments communaux et réduire les usages. Il faudra poursuivre l'effort d'investissement dans ce sens pour réduire durablement les coûts.

		2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Gaz	Conso. kWh	1749852	1599719	1437156	1105933	1311162
	Coût	106 005 €	128 540 €	144 057 €	93 926 €	173 861 €
Électricité	Conso. kWh	722955	539521	510734	480914	462982
	Coût	91 765 €	111 786 €	173 418 €	105 504 €	131 332 €

Evolution de la consommation d'énergie



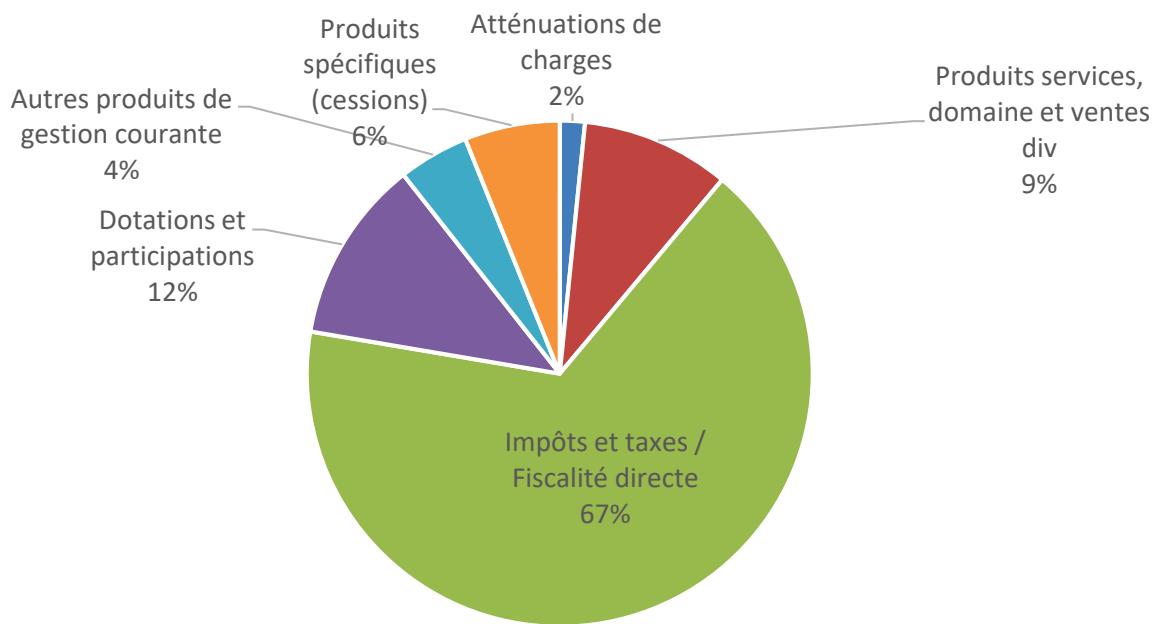
2) Les recettes de fonctionnement.

La dynamique des recettes fiscales est suivie avec attention, notamment l'effet du coefficient correcteur qui tend à limiter les recettes supplémentaires. La dépendance aux cessions immobilières, de nature exceptionnelle, est explicitée afin de s'assurer qu'il n'y a pas de fragilité structurelle des recettes courantes.

Les recettes réelles de fonctionnement atteindraient 6,65M€ en baisse par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution est due à un niveau exceptionnel de recettes suite à des cessions immobilières et à la perception de recettes exceptionnelles liées au remboursement des assurances suite à sinistre en 2024. Sans ces recettes exceptionnelles, la baisse serait inférieure à 200K€ et s'explique par la cession de certains biens en 2024 qui a entraîné une baisse des recettes de locations, tout comme la réduction du nombre d'assistantes maternelles a entraîné une baisse des recettes en lien (CAF et facturation aux familles). Cette baisse est largement compensée par les économies sur les différentes dépenses qui ne sont plus sur ces bâtiments : taxes, fluides et entretiens sur les biens cédés.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Atténuations de charges	45	47	102	65	76	107
Produits services, domaine et ventes div	577	652	783	673	760	635
Impôts et taxes	4 338	3 941	4 113	4 350	4 483	4 427
Dotations et participations	130	707	710	733	824	780
Autres produits de gestion courante	248	246	266	304	412	300
Total recettes de gestion de fct	5 336	5 594	5 973	6 126	6 556	6 248
Produits exceptionnels	88	4	209	-	715	405
Reprises provisions semi-budgétaires	-	-	-	-	-	1
Total recettes réelles de fct	5 425	5 597	6 182	6 126	7 272	6 653

Structure des recettes réelles de fonctionnement - prévision 2025



Les impôts directs locaux représentent 51% des recettes de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles).

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Taxe d'habitation	743 484	27 670	28 479	41 931	32 173	23 616
Taxe foncière (bâti)	2 383 713	3 703 836	3 812 668	4 038 534	4 237 982	4 331 493
Taxe foncière (NB)	79 977	84 467	88 693	93 915	96 981	99 853
IFER / Pylônes	25 430	26 010	26 690	28 000	50 824	52 795
Alloc. compensatrices	11 437	614 182	618 943	653 116	682 902	697 653
Coefficient correcteur		-1 017 780	-1 056 669	-1 121 967	-1 176 973	-1 202 781
TOTAL	3 244 041	3 438 385	3 518 804	3 733 529	3 923 889	4 002 629

Focus sur les cessions immobilières

Dans l'objectif de rationnaliser le patrimoine communal, plusieurs cessions sont intervenues sur les exercices 2024 et 2025 ou vont intervenir.

Exercice budgétaire	Opération	Montant budgétaire
2024	Résidence Séniors rue des Iris	529 920,00 €
2024	Rue de Gautray - AV 210 / 215	175 098,00 €
2024	284 rue du 11 novembre - AM 379	4 370,00 €
	Sous-total 2024	709 388,00 €
2025	Rue de Gautray - AV 206 / 208 / 214	238 245,00 €
2025	Rue des Saules - AT 199	35 900,00 €
2025	Rue de Gautray - AV 209 / 212 / 213	128 450,00 €
	Sous-total 2025	402 595,00 €

3) L'évolution de l'épargne

a) L'épargne annuelle

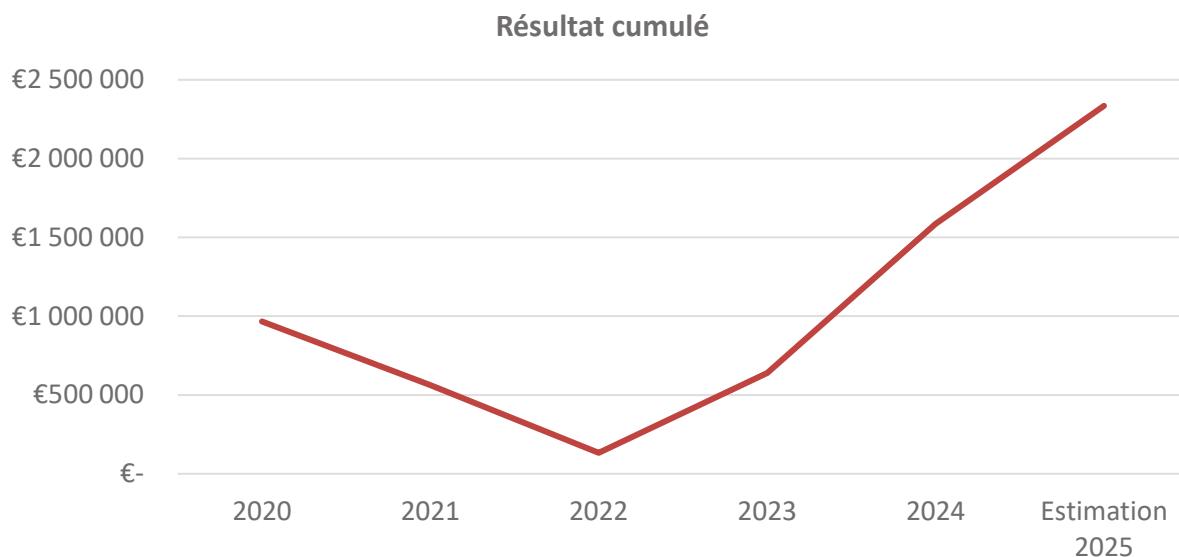
L'épargne est présentée hors dépenses ou recettes exceptionnelles, et n'inclut donc pas les produits des cessions. La baisse du taux d'épargne brute entre 2024 et 2025 est partiellement due au provisionnement réalisé sur l'exercice.

	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Epargne de gestion	1 183	1 082	821	775	1 512	1 120
Epargne brute/CAF (hors op. exceptionnelles)	1 073	978	717	669	1 408	772
Taux d'EB (hors op. exceptionnelles)	20%	17%	12%	11%	21%	12%
Epargne nette (hors op. exceptionnelles)	916	807	496	419	1 131	492

Le taux d'épargne brute de la collectivité devrait avoisiner 12 %, ou 16 % si l'on exclut les provisions. D'après le dernier rapport de la Cour des comptes sur les finances publiques locales, la moyenne d'épargne brute des communes en 2024 est de 14,6 %.

b) L'épargne globale

Le graphique représente le résultat cumulé toute section confondue. Les derniers exercices ont permis à la collectivité de reconstituer une épargne solide permettant d'aborder plus sereinement les investissements à venir.

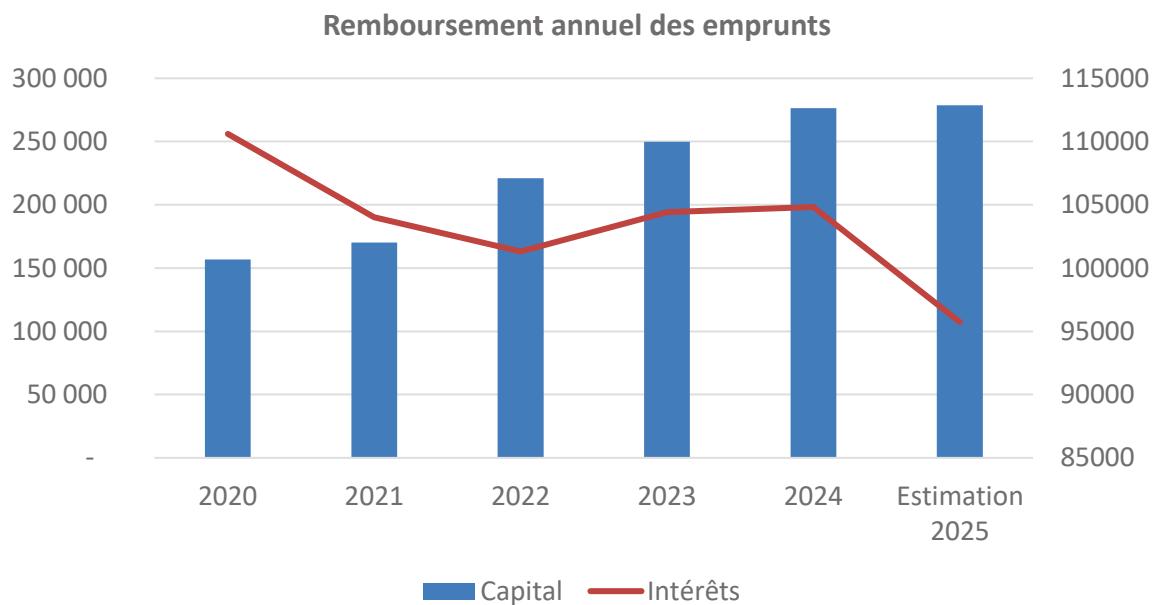


4) L'état de la dette

En 2025, aucun emprunt n'a été mobilisé sur l'exercice et 7 emprunts sont en cours.

Le capital restant dû prévisionnel en 2025 s'élève à 2 606 966 € contre 2 885 512 € en 2024, soit une baisse de 278K € confirmant la trajectoire mise en place de désendettement.

La capacité de désendettement de la commune, dans le cas où la totalité de l'épargne brute serait consacrée au remboursement de la dette, est de 3,4 ans, le seuil d'alerte étant à 10 ans.



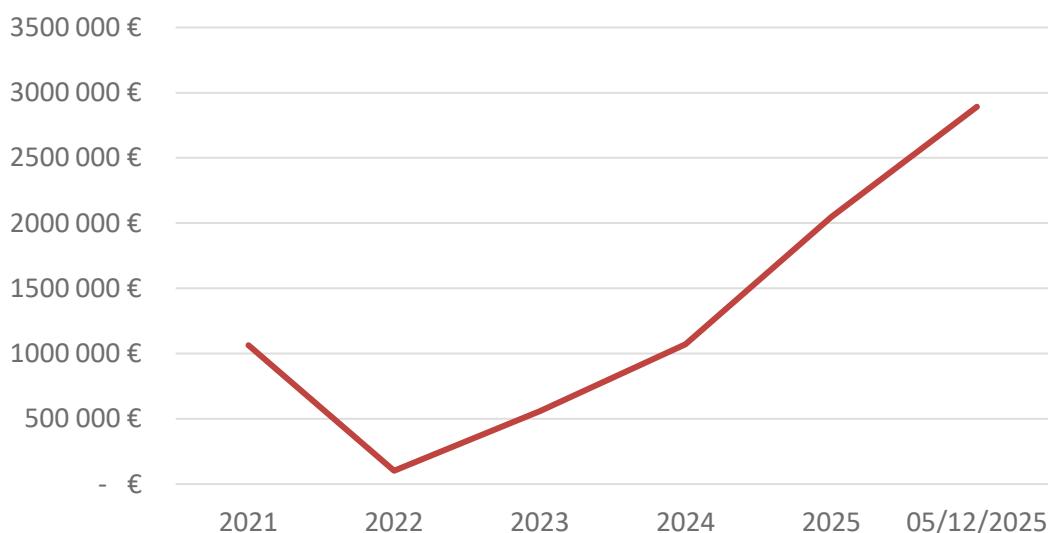
Il est à noter que les 2 emprunts souscrits pour l'acquisition du Château de la Jonchère représentent 51,69% du capital et 78,64% des intérêts à rembourser en 2025. Ces deux emprunts ont les taux les plus élevés des 7, mais les conditions générales à l'époque de la souscription et les pénalités de rachat anticipé ne permettent pas d'envisager de gains significatifs pour envisager le réaménagement de ceux-ci.

La commune bénéficie d'indicateurs financiers qui demeurent favorables. Ils doivent être toutefois suivis compte tenu de l'impact à venir de la loi de finances pour 2026.

5) La trésorerie

Le niveau de trésorerie qui était au plus bas en début de mandat, 102K€ en janvier 2022 et a entraîné des difficultés de paiement à chaque fin de mois, a fortement progressé au fil des années avec les mesures mises en place, soutenance budgétaire, responsabilisation des responsables de pôles, mesure d'économies, calcul de retour sur investissement. Il devrait être légèrement inférieur à 3M€ fin 2025.

Evolution de la trésorerie (compte 515)



6) L'investissement

a) Les travaux réalisés et en cours

A l'écriture du rapport, l'année 2025 n'est pas encore terminée. Bien que faisant l'objet d'un suivi très précis au jour le jour il est difficile d'évaluer de manière certaine le niveau d'exécution certaines factures, dotations et subventions pouvant être réceptionnées d'ici la fin de l'année.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Immobilisations incorporelles	17	31	11	73	25	32
Immobilisations corporelles	1 519	1 556	901	392	683	641
Immobilisations en cours	72	758	479	87	14	459

Les principaux travaux d'investissement réalisés ou prévus sur l'exercice sont les suivants :

- La rénovation de la toiture du gymnase
- La réfection des drains du terrain d'honneur du stade de football
- La réfection de toitures de bâtiments communaux suite aux intempéries de grêle de 2022
- Le passage en éclairage à leds de certains bâtiments sportifs et culturels
- L'acquisition d'une borne interactive extérieure
- La rénovation thermique de la maison médicale de la Motte
- L'isolation par l'intérieur du dojo
- La création d'un pétale supplémentaire au cimetière de Marcilly
- La création d'un espace de stationnement adapté aux personnes en situation de handicap à Morchêne
- L'installation de nouveaux systèmes de vidéoprotection à la Saussaye et en centre-bourg

b) Les subventions d'équipement versées

Tous les ans, la commune verse une attribution de compensation à la Métropole de 294 302 € pour la réalisation d'opérations en matière de voirie. Pour l'exercice 2025, il a été également prévu le versement d'un fonds de concours de 75K€ pour la réalisation de l'opération de requalification de la rue des Ecureuils.

c) Les subventions obtenues

Pour soutenir ces opérations d'investissement, la collectivité perçoit des subventions, celles-ci s'élèvent à 438K€ en 2025 et se décomposent comme suit :

en K€	2020	2021	2022	2023	2024	Estimation 2025
Etat	53	132,8	243,7	15	26,6	18,8
Région	6,1	98,1	98,1			
Département		20			22,5	244,4
Orléans Métropole	35		35	2,3		152
Autre			9			22,8
Total	94,1	250,9	385,8	17,3	49,1	438

III. Les orientations budgétaires pour 2026

A ce jour, la collectivité est attentive aux débats autour de la loi de finances 2026, qui évoque de nouveaux prélèvements sur les collectivités. Dans l'attente, les orientations budgétaires se veulent prudentes tout en maintenant les ambitions de maîtrise de la masse salariale (en incluant le glissement vieillesse technicité et la hausse des cotisations CNRACL), et de stabilisation des dépenses de fonctionnement afin d'optimiser l'autofinancement.

Compte tenu de la totale incertitude des mesures qui seront retenues dans la loi de finances 2026, le projet de budget 2026 a été construit sans nouvelles ponctions mais en intégrant des mesures déjà connues tout en restant prudent dans l'évaluation des recettes.

1) Les grands équilibres de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

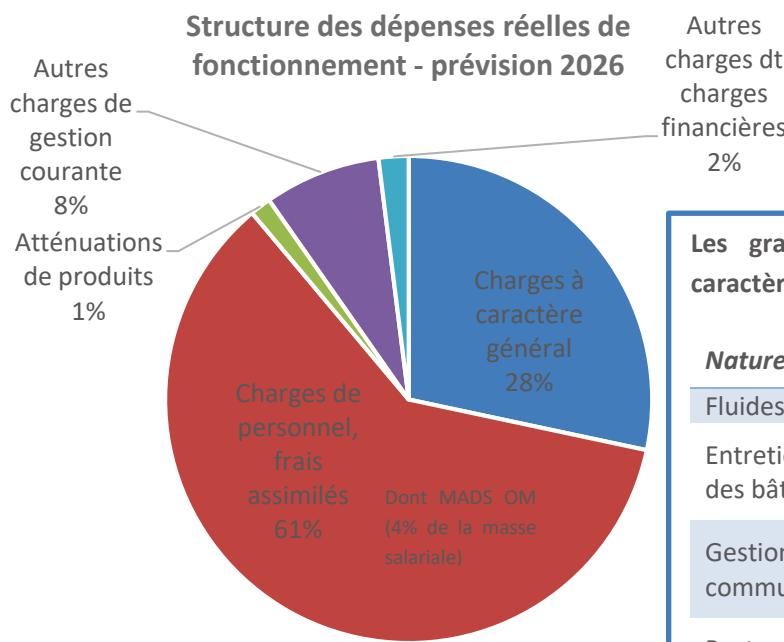
	BP 2025	Estimation 2025	BP 2026
Atténuations de charges	85 000,00 €	106 633,61 €	70 000,00 €
Produits services, domaine et ventes div	572 230,00 €	635 000,00 €	631 543,33 €
Impôts et taxes / Fiscalité directe	4 414 716,83 €	4 426 961,83 €	4 426 961,83 €
Dotations et participations	716 509,92 €	780 000,00 €	734 732,00 €
Autres produits de gestion courante	274 000,00 €	300 000,00 €	255 000,00 €
Produits spécifiques (cessions)	2 500,00 €	405 095,00 €	2 500,00 €
Total recettes réelles de fct	6 064 956,75 €	6 653 690,44 €	6 120 737,16 €

Les recettes de fonctionnement seraient en légère hausse par rapport au BP 2025. Il est noté un ralentissement du dynamisme de la fiscalité locale (bases, taxes diverses etc.) entraînant une augmentation des recettes limitée, augmentation que l'équipe municipale n'a pas choisi de l'intégrer en raison d'un coefficient correcteur très pénalisant et qui tend à diminuer les recettes supplémentaires à percevoir. Les marges de manœuvre restent restreintes en raison d'une fiscalité moins dynamique et de dotations de l'Etat plus incertaines, d'un ralentissement des cessions (arrêt du projet de la ZAC de la Croix des Vallées) couplé au souhait de conserver la maîtrise du patrimoine communal.

b) Les dépenses de fonctionnement

	BP 2025	Estimation 2025	Orientation 2026
Charges à caractère général	1 507 806,00 €	1 500 000,00 €	1 555 534,92 €
Charges de personnel, frais assimilés	3 424 862,82 €	3 156 727,00 €	3 334 752,80 €
Atténuations de produits	42 000,00 €	72 235,00 €	42 000,00 €
Autres charges de gestion courante	426 929,70 €	399 230,17 €	425 856,00 €
Autres charges dt charges financières	102 235,22 €	96 294,77 €	104 545,38 €
Provisions	5 000,00 €	252 120,66 €	5 000,00 €
Total dépenses réelles de fct	5 508 833,74 €	5 476 607,60 €	5 467 689,10 €

Les dépenses de fonctionnement sont stables, la masse salariale reste maîtrisée et les charges de fonctionnement ont été estimées au plus juste et ce malgré les hausses dues à la nouvelle augmentation du taux CNRACL et aux frais d'assurance en forte progression. La collectivité souhaite par ailleurs poursuivre ses objectifs de diversification de l'offre de services à la population : séjours été, nuits au centre, ateliers séniors ; crèche ouverture 5j/7 et la moitié des vacances scolaires etc., et de soutien actif à la vie locale, à travers l'organisation d'événements communaux et l'accompagnement du tissu associatif par le biais de subventions et de mises à disposition à titre gratuit des locaux et équipements liés.



Les grandes masses des charges à caractère générale (chapitre 011) :

Nature de la dépense	% / ch011
Fluides (gaz et électricité)	18%
Entretien et nettoyage des bâtiments	19%
Gestion des espaces verts communaux	11%
Restauration scolaire, périscolaire et crèche	8%

c) L'évolution de l'épargne

En K€	BP 2025	Projet BP 2026	Ecarts 2026 / 2025
Recettes réelles de fonctionnement	6 064 956,74 €	6 120 737,16 €	+ 55 780,82 €
Dépenses réelles de fonctionnement	5 508 833,74 €	5 467 689,10 €	- 41 144,64 €
Epargne brute	556 123 €	653 048,06 €	+ 96 925,06 €
Remboursement de capital	278 274,99 €	278 722,78 €	+ 447,79 €
Epargne nette	277 848,01 €	374 325,28 €	+ 96 825,06 €

L'épargne disponible est en hausse de 97K€ par rapport au BP 2025.

2) Les principales orientations en termes d'investissement

En termes d'investissements, il a été fait le choix de privilégier dans un premier temps la poursuite des opérations en cours ou rendus obligatoires par la réglementation. Des opérations complémentaires devront être discutées lors de la préparation du budget supplémentaire et concernera les choix de la nouvelle équipe municipale.

Les opérations d'investissement sont proposées à hauteur de 280K€ incluant 142K€ de fonds de concours pour la réalisation de travaux de voirie sur la rue de la Chalotière. La priorité est donnée à la rénovation des bâtiments ouverts aux jeunes publics : mises en place d'îlots de fraîcheur, rénovation

des menuiseries de l'école élémentaire, modernisation de sa salle multi-activités, ainsi que rénovation de la cuisine et de la salle de change de la maison de la petite enfance.

Principales opérations d'investissement	Montant BP
Fond de concours pour les travaux de voirie - Rue de la Chalotière.	142 000,00 €
Rénovation de l'école élémentaire : aménagement de la salle multi-activités et remplacement de menuiseries et de stores	44 350,00 €
Aménagement d'une salle fraîcheur - école maternelle	14 500,00 €
Partie investissement du marché entretien espaces privés ouverts aux publics.	10 000,00 €
Renouvellement partiel de la flotte de postes informatiques pour les agents et de tablettes à destination des agents et élus	16 800,00 €
Mise aux normes de la salle du conseil - Pour les villes de + de 3 500 habitants	9 800,00 €
Projet de réaménagement de la salle de change et de la cuisine de la MPE :	18 768,00 €
Changement de logiciel de gestion pour la Petite Enfance	4 310,28 €
Extension réseau électrique : raccordement suite à des permis de construire	4 000,00 €
Remorque porte barrières	3 135,00 €
1 Exosquelette	3 000,00 €

La commune de Saint Cyr en Val verse par ailleurs une attribution de compensation de 294K€ à Orléans Métropole suite au transfert de la compétence voirie. Il faut par ailleurs noter que la commune n'envisageant pas la souscription d'un emprunt sur l'exercice, le remboursement du capital de la dette s'établira à 277K€, soit à un niveau comparable à 2025.

Le financement de la section d'investissement sera assuré sans emprunt et reposera sur l'autofinancement et des ressources propres. A ce stade, aucune cession d'envergure n'est prévue sur l'exercice 2026. Des demandes de subventionnement auprès d'organismes publics et privés ont été ou vont être sollicitées. Toutefois, en l'absence de notification il semble préférable de construire le budget sans les inscrire. Les notifications de subventions et les excédents de fonctionnement qui seront dégagés lors du vote du CFU permettront d'envisager d'autres opérations d'investissement lors du vote du budget supplémentaire qui se tiendra après les élections municipales.